

# **COMMUNE DE CELLETES**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 05 FEVRIER 2015**

## **COMPTE-RENDU**

### **DECLIC JEUNES : PRESENTATION D'UN LIPDUB**

Avant le début de la séance, David, agent municipal en charge du Déclic Jeunes, ainsi que quelques adhérents, sont venus présenter le « lipdub » réalisé au sein de cette structure.

Plusieurs familles présentes ainsi que les conseillers municipaux ont pu apprécier le résultat de ce travail d'équipe et les encourager pour de nouvelles productions.

### **COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE**

Le Maire a rendu compte des décisions suivantes concernant le cimetière communal :

- Vente d'une concession de 30 années pour 165.00 € ;
- Vente d'une case de columbarium de famille d'une durée de 15 années pour 415.00 € ;
- Vente d'une concession de 50 années pour 310.00 €.

### **DECISIONS RELATIVES AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la vente des 2 propriétés présentées.

### **RELAIS ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S**

Mme MASTON présente le dépliant du Relais Assistant(e)s Maternel(le)s des Communes de Cour-Cheverny, Cellettes, Cormeray, Cheverny ainsi que la lettre de félicitations destinée à l'information des nouveaux parents. En effet, chaque Mairie leur transmettra ces deux documents dès qu'elle aura connaissance d'une naissance.

A Cellettes, le 6 Février 2015

LE MAIRE,

Michel CONTOUR